

Bilan de l'emploi en 2023

En 2023, les effectifs salariés annuels moyens déclarés à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) ont progressé de 2 420 emplois (+ 3,5 %) pour atteindre 71 840 emplois. Moins soutenue qu'en 2022, cette hausse est portée par l'ensemble des secteurs d'activité, la continuation de la reprise touristique et un rebond de l'industrie. Sur un an, l'effectif moyen en équivalent temps plein (ETP) croît de 4,3 % sous l'effet d'un horaire mensuel moyen en hausse de 1,1 heure (147,7 heures). La masse salariale progresse de 7,5 % et le salaire moyen brut en ETP augmente de 3,1 % à 349 900 F.CFP, avec une inflation moyenne en 2023 comparable (+ 3,3 % par rapport à l'année 2022).

Sur le marché du travail, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi est marquée et semblable à celle des offres de toutes natures. Le nombre d'emplois aidés chute d'un tiers, tandis que le nombre d'offres d'emploi normal au Service de l'emploi (SEFI) se maintient. Les employeurs proposent davantage de postes en contrat à durée indéterminée (CDI) et recherchent également des diplômés de l'enseignement supérieur.

Le tourisme dope la reprise de l'emploi

Le nombre moyen d'emplois salariés (hors CAE et stagiaires) a augmenté de 2 420 en 2023, soit une hausse de 3,5 % des effectifs. Cette progression, la deuxième la plus marquée depuis 2001, a permis de dépasser le nombre de 71 800 emplois en moyenne chaque mois. Cette croissance a ralenti au cours des trois premiers trimestres (respectivement + 1,1 %, + 0,8 % et + 0,6 %), avant de se reprendre au dernier trimestre de l'année (+ 1,0 %).

TABLE 1. Emploi salarié annuel selon le secteur d'activité

Secteurs	2020 (nb)	2021 (nb)	2022 (nb)	2023 (nb)	Var. 2023/ 2022 (%)	Var. moy. ann. 2023/2018 (%)
Primaire	1 479	1 523	1 597	1 612	0,9%	-2,3%
Industrie	5 013	5 183	5 378	5 556	3,3%	1,7%
dont Industrie manufacturière	3 725	3 834	3 943	4 042	2,5%	1,1%
Construction	5 200	5 472	5 663	5 786	2,2%	5,0%
Tertiaire marchand	34 384	35 135	37 731	39 471	4,6%	1,9%
dont Commerce et Réparation d'automobiles et de motocycles	9 956	10 338	10 750	11 012	2,4%	2,2%
dont Transports et entreposage	5 634	5 543	5 858	6 407	9,4%	1,1%
dont Hébergement et restauration	6 393	6 450	7 757	8 376	8,0%	2,0%
Tertiaire non marchand	18 063	18 523	19 046	19 413	1,9%	2,1%
dont Administration publique	13 536	13 775	14 155	14 361	1,5%	2,0%
dont Enseignement, Santé humaine et Action sociale	4 527	4 749	4 891	5 052	3,3%	2,6%
Total emploi salarié	64 139	65 836	69 415	71 837	3,5%	2,1%

Source : RGS-CPS, ISPF

Les effectifs dans la plupart des secteurs d'activité sont en hausse en 2023. Ils ont continué à être portés par le rebond touris-

tique : ceux de l'hébergement et restauration progressent de 8,0 % et ceux des transports de 9,4 %. Les effectifs de l'industrie augmentent de 3,3 %, alors que ceux du tertiaire non marchand s'accroissent dans une moindre mesure de 1,9 %, comme ceux du secteur primaire (+ 0,9 %) et de la construction (+ 2,2 %).

Les effectifs de l'administration publique en hausse de 1,5 % en 2023

En 2023, les effectifs du secteur non marchand ont crû de 1,9 %, soit une hausse de 350 emplois. Celle-ci est plus marquée dans le secteur de l'enseignement, santé humaine et action sociale (+ 3,3 %) que dans l'administration publique (+ 1,5 %). Le nombre de salariés des administrations du Pays diminue de 0,9 %, tandis que celui des administrations de l'État déclaré à la CPS¹ croît de 1,1 % et celui des communes est en hausse de 3,0 %.

Le tertiaire marchand et l'industrie tirent l'emploi vers le haut

Dans le secteur tertiaire marchand, l'emploi salarié s'accroît de 4,6 % en 2023. Les effectifs du commerce progressent de 2,4 % et représentent 15 % du total des salariés polynésiens. Les effectifs du commerce automobile ont la croissance la plus faible avec + 1,1 % en 2023. Ceux du commerce de gros progressent de 2,9 % et ceux du commerce de détail de 2,3 %. Plus la taille des commerces d'alimentation générale augmente, moins la croissance de leurs effectifs est élevée en 2023. Les effectifs des hypermarchés diminuent de 2,6 %, alors que ceux des supermarchés s'accroissent de 2,9 %, ceux des supérettes de 4,4 % et ceux des commerces d'alimentation générale de 7,9 %.

1. Sur les 10 710 salariés de l'État, 2 500 ont été déclarés mensuellement à la Caisse de prévoyance sociale, le reste étant inscrit à la Sécurité sociale dans l'Hexagone.

Dans le secteur du transport et entreposage, les effectifs augmentent de 9,4 %. Malgré la décroissance continue de l'emploi dans les activités de poste et de courrier (- 2,1 % en 2023 et - 6,2 % en 2022) et la plus faible hausse dans l'entreposage (+ 3,2 %), l'ensemble des transports est en hausse. L'emploi dans les transports aériens s'accroît de 17,4 % et, dans une moindre mesure, de 8,1 % dans les transports terrestres et de 6,8 % dans les transports maritimes.

La hausse de 20 % du nombre de touristes en 2023 (261 800 contre 218 700 en 2022) a aussi bénéficié à l'hôtellerie-restauration. Le nombre d'emplois du secteur a progressé de 8 % pour se porter à 8 370, soit 620 salariés de plus qu'un an auparavant. L'emploi s'est accru tant dans l'hôtellerie que dans la restauration (+ 7,4 % et + 9,0 % respectivement).

L'emploi dans le secteur de l'information et des communications est stable en 2023. La baisse des effectifs des télécommunications (- 0,3 %) est légèrement compensée par les hausses des activités informatiques, services d'information et programmation et diffusion. Les effectifs des banques et assurances progressent de 5,6 %, alors que ceux des activités immobilières sont en diminution de 3,1 %. Dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques, la progression des effectifs est de 2,5 %. Les effectifs sont stables dans les activités juridiques (+ 0,3 %) et augmentent dans les activités d'architecture (+ 1,8 %) et dans celles de conseil de gestion (+ 9,1 %). Les effectifs pour les activités de soutien aux entreprises sont en hausse de 2,6 %. L'emploi diminue dans l'intérim (- 11,3 %), mais progresse dans la sécurité (+ 4,7 %) et le nettoyage (+ 6,3 %).

Les effectifs de l'industrie augmentent de 3,3 % en 2023. Ils progressent de 8,5 % dans les industries extractives et de 2,5 % dans les industries manufacturières. Parmi celles-ci, l'emploi s'accroît de 3,4 % dans l'industrie alimentaire et de 2,8 % dans la fabrication de boissons. Les emplois dans l'industrie des produits métalliques sont en hausse de 1,1 % et diminuent de 3,1 % dans le travail du bois. Les effectifs du secteur de la production et distribution d'énergie sont en augmentation de 6,0 % et ceux de la production et distribution d'eau, d'assainissement et gestion des déchets s'améliorent de 3,9 %.

Dans la construction, la hausse de 2,2 % des effectifs est essentiellement portée par les travaux publics (+ 9,7 %). Les effectifs du gros œuvre s'accroissent de 1,1 %, alors qu'ils se réduisent de 3,1 % pour le second œuvre.

Dans le secteur primaire, l'emploi du secteur periclite se reprend de 4,2 % (600 emplois). Il permet de compenser la réduction des effectifs dans l'agriculture (- 0,9 %) et la pêche (- 1,2 %).

L'emploi progresse le moins dans les petites structures

Neuf entreprises sur dix emploient moins de 10 salariés, elles ne totalisent que 21 % des salariés. Les structures employant plus de 250 personnes sont peu nombreuses (33 au total) et concentrent 31 % des emplois salariés en 2023. Les dix plus importants employeurs représentent 20 % des effectifs. En 2023, la hausse des effectifs salariés est plus marquée pour les entreprises intermédiaires entre 10 et 49 emplois (+ 4,6 %) et pour les entreprises de plus de 250 salariés (+ 4,8 %). Les effectifs dans les entreprises de moins de 10 salariés ont le moins progressé (+ 1,3 %), ceux

dans les structures de 50 à 249 salariés augmentant deux fois plus (+ 2,6 %).

La croissance des effectifs est due principalement aux entreprises de plus d'un an

TABLE 2. Emploi salarié et établissements employeurs

	2020	2021	2022	2023
Nombre d'établissements employeurs	8 091	8 096	8 026	8 290
Emplois annuels moyens	64 139	65 836	69 415	71 837
Disparition employeurs (nb)	-1 315	-1 175	-1 139	-1 090
Taux de cessation employeurs (%)	15,7%	14,5%	14,1%	13,6%
Emploi cessation employeurs (nb)	-953	-827	-1 358	-958
Nouveaux employeurs (nb)	1 052	1 180	1 069	1 354
Taux de création employeurs (%)	12,6%	14,6%	13,2%	16,9%
Emploi salarié nouveaux employeurs (nb)	868	1 378	1 247	1 221
Nombre d'employeurs présents en n et n-1 (nb)	7 039	6 916	6 957	6 936
Evolution emploi salarié employeurs présents en n et n-1	-1 933	1 145	3 691	2 158

Source : RGS-CPS, ISPF

Le nombre d'établissements employeurs se reprend en 2023, après une forte diminution en 2020 et un maintien en 2021 et 2022. Le taux de cessation d'employeurs poursuit sa décrue à 13,6 %. Le nombre de nouveaux employeurs s'accroît fortement de 285 unités, soit un taux de création de 16,9 %, le plus haut depuis cinq ans. Ces nouveaux employeurs ont créé un peu moins d'un emploi salarié chacun en moyenne. Le stock brut d'emplois créés moins ceux supprimés par les entreprises fermées redevient positif avec 263 emplois supplémentaires.

Les effectifs des employeurs présents en 2022 comme en 2023 (84 % des établissements) ont progressé de 3,2 % (+ 2 160 personnes), taux proche de l'évolution globale de 3,5 %.

Le temps moyen travaillé est au plus haut depuis 2008

En 2023, le temps moyen travaillé mensuellement progresse de 1,1 heure par rapport à 2022 (146,6 heures) pour se porter à 147,7 heures. Ce niveau n'avait pas été atteint depuis la crise financière mondiale de 2007-2008. Le volume total d'heures déclarées est en hausse de 4,3 % et équivaut à 62 790 emplois en équivalent temps plein. Le nombre de salariés réalisant des heures supplémentaires est en augmentation pour la troisième année consécutive (13,0 %). À l'opposé, la part de personnes travaillant à temps partiel continue de décroître à 33,4 %. Les hommes demeurent deux fois plus nombreux à effectuer des heures supplémentaires (17 % contre 9 % des femmes); les femmes restent davantage employées à temps partiel (36 % contre 31 % des hommes).

Le salaire moyen progresse dans tous les secteurs

En 2023, le salaire brut moyen est de 305 800 F.CFP contre 294 400 F.CFP en 2022, soit une hausse de 3,9 % sur un an. Il correspond à un salaire net de 260 900 F.CFP au 31 décembre 2023.



Cette augmentation est la résultante des progressions de 0,8 % du temps moyen travaillé (147,7 heures en 2023) et de 3,1 % du salaire moyen équivalent temps plein (ETP), qui atteint 349 900 F.CFP brut (298 000 F.CFP net).

En janvier 2023, le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) polynésien a progressé pour se porter à 169 200 F.CFP pour 169 heures de travail, soit 1 000,91 F.CFP par heure. Il était de 163 000 F.CFP brut en décembre 2022 après avoir connu des hausses en mai et octobre 2022. Ce SMIG correspond à un revenu net de 146 100 F.CFP. L'évolution du salaire moyen (+ 3,1 %) a été comparable à celle de l'indice des prix à la consommation (+ 3,3 %).

Le salaire brut moyen en ETP du secteur primaire est en hausse de 1,2 % à 248 500 F.CFP. Dans la construction, il est de 260 800 F.CFP et progresse de 4,3 %, alors qu'il augmente de 3,4 % dans l'industrie à 358 000 F.CFP. Dans le secteur tertiaire marchand, le salaire moyen en ETP s'accroît de 3,1 %. La hausse de 7,4 % dans l'hôtellerie-restauration est la plus marquée, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires du secteur. Elle est suivie de celle de 3,0 % dans le commerce, alors que les salaires dans les transports et entreposage sont stables à + 0,5 %.

Dans l'administration publique, le salaire moyen en ETP augmente de 3,1 %, en lien avec la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 2,9 % au 1^{er} mars 2023. Cette progression est moins marquée dans l'enseignement, santé humaine et action sociale (+ 2,0 %).

TABLE 3. Salaire moyen en équivalent temps plein selon le secteur d'activité

	2020 (F.CFP)	2021 (F.CFP)	2022 (F.CFP)	2023 (F.CFP)	Var. 2023/ 2022	Var. moy. annuel 2023/2018
Primaire	213 650	238 021	245 553	248 447	1,2%	3,1%
Industrie	339 992	343 694	346 289	358 027	3,4%	1,4%
dont Industrie manufacturière	296 200	299 159	296 564	305 405	3,0%	0,7%
Construction	247 693	248 209	250 105	260 772	4,3%	0,8%
Tertiaire marchand	328 886	331 877	332 717	343 023	3,1%	1,4%
dont Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	286 660	291 150	299 206	308 171	3,0%	1,6%
dont Transports et entreposage	424 915	431 977	430 773	433 061	0,5%	0,0%
dont Hébergement et restauration	271 831	266 662	260 455	279 730	7,4%	2,5%
Tertiaire non marchand	373 507	376 691	382 259	393 058	2,8%	0,9%
dont Administration publique	362 061	366 135	372 951	384 615	3,1%	0,9%
dont Enseignement, Santé humaine et action sociale	410 560	410 072	411 089	419 107	2,0%	0,9%
Total emploi salarié	334 534	337 499	339 483	349 891	3,1%	1,2%

Source : RGS-CPS, ISPF

En 2023, la médiane des salaires ETP est de 233 200 F.CFP brut, contre 222 600 F.CFP en 2022, en augmentation de 4,8 %. Un quart des salariés est sur une base inférieure à 186 000 F.CFP et un autre quart supérieure à 370 600 F.CFP brut. Les salariés sous la médiane des salaires reçoivent un quart de la masse salariale distribuée et les 10 % les mieux rémunérés cumulent 30 % de l'ensemble des salaires.

Les différences de salaires nets perçus entre hommes et femmes demeurent, même si elles tendent à se résorber. En 2023, tous emplois confondus, le salaire moyen perçu par les femmes est 6 % moins élevé que celui des hommes, contre 10 % en 2018. Sur cette période, la part de salariés à temps partiel diminue plus fortement pour les femmes, même si elle demeure plus importante : cette part s'est réduite de 4 points pour les femmes et de 2 points pour les hommes.

Hors effet des temps partiels et des heures supplémentaires, la rémunération moyenne en ETP des femmes est de 348 600 F.CFP, contre 350 900 F.CFP pour les hommes tous emplois confondus. La rémunération moyenne en ETP des hommes est ainsi supérieure de 0,7 % à celle des femmes. L'écart entre hommes et femmes continue de s'accroître dans le privé au profit des hommes (+ 5,6 %), mais également dans le secteur public au profit des femmes (+ 6,6 %) ². Cette différence peut s'expliquer par des structures différentes (56 % des hommes dans le privé, contre 48 % dans le public) et un salaire moyen ETP 19 % plus élevé dans le public. En outre, les femmes occupent des postes plus qualifiés dans le secteur public que dans le secteur privé.

La croissance de la masse salariale portée par le tourisme

TABLE 4. Masse salariale annuelle selon le secteur d'activité

	2021 (million de F.CFP)	2022 (million de F.CFP)	2023 (million de F.CFP)	Var. 2023/ 2022	Var. moy. annuel 2023/2018
Primaire	3 165	3 614	3 774	4,4%	-0,1%
Industrie	19 822	21 055	22 582	7,3%	3,3%
dont Industrie manufacturière	12 463	12 998	13 815	6,3%	2,0%
Construction	14 238	15 099	16 073	6,5%	6,2%
Tertiaire marchand	110 600	125 161	136 234	8,8%	3,9%
dont Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	32 039	34 821	36 879	5,9%	4,0%
dont Transports et entreposage	22 585	25 323	28 417	12,2%	1,1%
dont Hébergement et restauration	14 944	19 942	23 264	16,7%	4,8%
Tertiaire non marchand	77 211	80 312	84 963	5,8%	3,1%
dont Administration publique	56 571	58 797	62 317	6,0%	3,0%
dont Enseignement, Santé humaine et action sociale	20 641	21 515	22 646	5,3%	3,3%
Total emploi salarié	225 036	245 240	263 626	7,5%	3,6%

Source : RGS-CPS, ISPF

En 2023, la masse salariale progresse de 7,5 % après la hausse de 9,0 % en 2022. Sur cinq ans, elle s'accroît de 19,6 %, soit une hausse annuelle moyenne de 3,6 %. La masse salariale de l'industrie progresse de 7,3 % et celle du secteur primaire de 4,4 %. Celle de la construction est en hausse de 6,5 %. L'augmentation de la masse salariale dans le secteur tertiaire marchand (+ 8,8 %) est de nouveau tirée par les secteurs liés au tourisme : transport et entreposage (+ 12,2 %) et hébergement et restauration (+ 16,7 %). La masse salariale des entreprises de plus de 50 salariés s'est améliorée de 8,0 %, celle des structures de 10 à 49 salariés de 7,3 % et

2. Marine ADAM, Points Études et Bilans de la Polynésie française n° 1268 (Novembre 2021) Des fortes inégalités salariales en Polynésie française

celle de moins de 10 salariés a augmenté de 5,6 %. Dans l'administration publique, la masse salariale s'accroît de 5,4 % ; elle augmente de 7,3 % dans l'administration de l'État, de 4,9 % dans celle du Pays et de 5,0 % dans celle des communes. En 2023, la masse salariale déclarée à la CPS s'est accrue de 7,5 % sous l'effet conjugué d'un horaire moyen en hausse de 0,8 %, d'effectifs annuels et d'un salaire horaire moyen en augmentation de 3,5 % et 3,1 % respectivement.

Baisse du nombre de demandeurs d'emploi

En 2023, le nombre de demandeurs d'emploi différents inscrits au SEFI est en chute de 19,5 % (22 800) et le stock moyen de demandes d'emploi à chaque fin de mois (DEFM) est lui aussi en recul de 16,8 % (10 300). Au 31 décembre 2023, le stock est de 9 250 DEFM, en retrait de 9,9 % en glissement annuel. Le nombre de primo-demandeurs décroît de 15,5 % à 3 900.

Le nombre de DEFM diminue quels que soient l'âge et le genre, même si ce phénomène est plus marqué pour les moins de 25 ans et les hommes. Le nombre d'inscrits depuis moins de six mois est plus en retrait que celui des inscrits depuis plus de six mois.

Les demandeurs d'emploi sont de plus en plus diplômés ; le nombre de ceux sans diplôme ou titulaires du brevet diminue d'un quart. Malgré tout, 20 % des demandeurs d'emploi ne détiennent toujours aucun diplôme. Les diplômés du baccalauréat et de l'enseignement supérieur représentent 46 % de l'ensemble des demandeurs en 2023 (contre 43 % en 2022). Le nombre de demandeurs sans expérience décroît d'un quart, à l'inverse ceux ayant plus de dix années d'expérience sont 10 % de moins qu'en 2022.

TABLE 5. Demandes d'emploi

	2021	2022	2023	Var. 2023/2022 (%)
STOCK				
DEFM* au 31 décembre	11 914	10 271	9 250	-9,9%
DEFM* en moyenne annuelle	12 457	12 358	10 276	-16,8%
inscrits depuis moins de 3 mois	8 441	8 285	6 678	-19,4%
inscrits depuis 3 à 6 mois	2 048	1 982	1 687	-14,9%
inscrits depuis 6 à 12 mois	1 253	1 234	1 122	-9,1%
inscrits depuis 1 an et plus	708	850	784	-7,7%
FLUX				
Nouvelles inscriptions**	44 572	38 625	30 096	-22,1%
Demandeurs différents	31 610	28 309	22 775	-19,5%
primo-demandeurs	5 742	4 646	3 927	-15,5%

* Demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois

** Un même demandeur peut s'inscrire plusieurs fois dans l'année, mais une seule inscription est active

Source : SEFI, ISPF

L'offre d'emploi normal se maintient

Le nombre d'offres d'emploi de toutes natures parvenues au SEFI diminue de 18 % en 2023, soit 11 500 propositions. Les offres d'emploi normal se maintiennent à 6 800 postes. Les offres d'em-

ploi aidé sont en baisse de 35 % après la diminution de 10 % en 2022. Celles pour le secteur marchand diminuent de 18 % à 2 100 postes offerts et celles du secteur non marchand de 48 % avec la création de 2 000 offres d'insertion (contre 4 100 en 2021). Les différentes offres de Convention d'accès à l'emploi (CAE) sont nettement en baisse en 2023. Les offres en stage de formation professionnelle sont également en retrait de 36 %.

Les postes en contrat à durée déterminée (CDD) représentent 54 % des offres en 2023 (contre 66 % en 2022). Leur nombre diminue de 17 %, alors que les offres proposées en CDI sont 31 % plus nombreuses. En 2023, 45 % des offres sont proposées sans limite de durée (contre 34 % en 2022). Les créations de postes sont en hausse de 25 % (36 % des offres), tandis que le nombre de postes en remplacement diminue de 11 %. Quatre offres sur dix sont à destination des diplômés de l'enseignement supérieur (contre 30 % en 2022), soit 2 620 postes en 2023, à l'inverse le nombre de postes nécessitant le seul baccalauréat diminue d'autant. Trois offres sur dix sont proposées aux personnes sans diplôme (contre 24 % en 2022). Les secteurs offrant le plus de postes sont la gestion et comptabilité, l'hôtellerie-restauration et le commerce.

TABLE 6. Nouvelles offres d'emploi (nombre de postes offerts)

	2021	2022	2023	Var. 2023 /2022 (%)
I. OFFRES D'EMPLOI	6 878	9 365	8 875	-5,2%
Offres d'emploi normal	3 970	6 829	6 788	-0,6%
Offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 908	2 536	2 087	-17,7%
1. Contrats en entreprise	638	741	1 113	50,2%
Offres Apprentissage (APP)	32	96	224	133,3%
Offres CTH (CTH)	33	23	40	73,9%
Offres Aide au Contrat de Travail (ACT)	479	517	723	39,8%
Offres Aide au Contrat de Travail Professionnel (ACP)	37	28	36	28,6%
Offres Aide au Contrat (ACI)	57	77	90	16,9%
2. Stages en entreprise	2 087	1 527	756	-50,5%
Offres Contrat d'Accès à l'Emploi (CAE)	1 623	1 029	358	-65,2%
Offres Stage d'Insertion en Entreprise (SITH)	266	263	254	-3,4%
Offres Contrat de Développement Local (CVD)	198	235	144	-38,7%
3. Aides à la création d'entreprise	183	268	218	-18,7%
Offres Insertion par la Création ou la Reprise d'Activité (ICRA)	183	268	218	-18,7%
II. OFFRES DE STAGE DE FORMATION	1 020	969	616	-36,4%
Demandeurs	23	26	30	15,4%
Salariés	542	451	496	10,0%
Accompagnements (CPIA, CDL, STH, APP)	455	492	90	-81,7%
III. OFFRES D'INSERTION (secteur non marchand)	4 089	3 758	1 987	-47,1%
Offres de stages Convention d'accès à l'emploi (CAE puis CAER)	2 427	2 034	757	-62,8%
Offres de stages Convention d'accès à l'emploi professionnel (CAE PRO)	424	400	91	-77,3%
Offres Stage d'Insertion en Administration (SITH)	797	872	836	-4,1%
Offres de stages Contrat de Développement Local (CDL)	248	233	162	-30,5%
OFFRES D'EMPLOI DE TOUTES NATURES (I+II+III)	11 987	14 092	11 478	-18,5%

Source : SEFI, ISPF



Le marché du travail se stabilise

Toutes offres confondues, le nombre de demandes pour une offre d'emploi est stable à 2,0 en 2023. Plus ce ratio se rapproche de 1, plus le marché du travail se rapproche de l'équilibre.

Fig. 1. Ratio nombre de demandeurs pour une offre d'emploi



Source : SEFI, ISPF

Définitions

- CAE** : la convention d'accès à l'emploi est un dispositif en faveur des personnes sans emploi et ouvrant droit à une indemnité versée au bénéficiaire en contrepartie d'une activité présentant un intérêt pédagogique dans un organisme d'accueil.
- DEFM** : les demandes d'emploi non satisfaites en fin de mois sont des demandes d'emploi actives, restées insatisfaites en fin de mois. Elles correspondent au stock des demandeurs d'emploi actifs en fin de mois.
- Demandeur actif** : un demandeur reste actif durant les trois mois qui suivent sa dernière visite.
- Demandeur d'emploi** : personne déclarant rechercher un emploi.
- Domaine de formation / Secteur d'activité** : se rapporte à un métier exercé par une personne, tandis que le secteur d'activité se réfère à l'activité exercée par une entreprise.
- Inscription** : un seul demandeur peut effectuer plusieurs inscriptions dans le mois, mais une seule est active.
- Offre d'emploi aidé** : correspond à toutes les mesures d'aide à l'emploi et offres d'emploi pour lesquelles l'employeur bénéficie d'un accompagnement financier pour l'embauche.
- Offre d'emploi normal** : correspond aux offres d'emploi faites de manière spontanée par les employeurs.

Postes offerts : une offre d'emploi peut proposer plusieurs postes (exemple : un employeur recherche deux secrétaires). De manière générale, il s'agit d'un nombre d'offres, sous-entendu un nombre de postes offerts.

Primo-demandeur : personne venant d'effectuer sa toute première inscription au Service de l'emploi.

Salaire en équivalent temps plein (ETP) : salaire converti à un temps plein annuel. Les postes à temps partiel ou effectuant des heures supplémentaires sont ainsi convertis en temps pleins annuels au prorata du volume de travail effectué.

Source

Cette publication se fonde sur les déclarations de main-d'oeuvre obligatoires effectuées auprès de la Caisse de prévoyance sociale (CPS) à partir du fichier fourni au 30 juin 2024.

Bibliographie

- Charly BODET, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1287 (décembre 2023) *Bilan de l'emploi en 2022*
- Charly BODET, Point Études et Bilans de la Polynésie française n° 1287 (novembre 2021) *Bilan de l'emploi en 2020*

Télécharger les données

Toutes les données et les données complémentaires

Editeur	Institut de la statistique de Polynésie française
Collection	Points Etudes et Bilans
Numéro	1441
Auteur de la publication	Charly BODET
Rédactrice en chef	Nadine RESNAY
Directrice de la publication	Nadine JOURDAN
Dépot légal	Novembre 2024
Informations	Immeuble Uupa - 1 ^{er} étage 15 rue Edouard Ahnne BP 395 - 98713 Papeete Tahiti Polynésie française
Téléphone	+689 40 47 34 34
Courriel	ispf@ispf.pf
Copyright	© ISPF, Papeete 2024 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée
ISSN	1247-7370